

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA17 17276**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 février 2017 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 14 mars 2017 :

RÈGLEMENT RCA17 17276 : *Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. (R.R.V.M. c. C-5).*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 22 mars 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate